

Date de dépôt : 28 novembre 2017

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Ligne du bus n° 1 : rétablissement du parcours initial**

Rapport de M. Pascal Spuhler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des Pétitions a étudié la P 2012 pendant 4 séances, les 18 et 25 septembre 2017, ainsi que les 2 et 30 octobre 2017, sous la présidence de M. Stéphane Florey, sauf en ce qui concerne la séance du 25 septembre, qui a été présidée par M. Pascal Spuhler. La commission a été assistée dans ses travaux par M^{me} Tina Rodriguez du SGGC.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions.

Présentation de la pétition

Le 18 septembre 2017, audition de M. Christian Huber et de M^{me} Reina Kalo, représentants de l'association des Intérêts de Champel-Florissant, pétitionnaires

Le Président accueille les pétitionnaires et M. Huber nous explique que le problème de la suppression de 4 arrêts de la ligne du bus 1 mobilise de nombreux habitants de Champel. Cette ligne part de la gare Cornavin, passe par Champel et se rend à la Terrassière. Les habitants sont intervenus auprès de l'association qui a alors lancé cette pétition, laquelle a enregistré 750 signatures.

Il explique que le quartier de Champel est très dense en habitations et que l'ancien arrêt Calas permettait d'accéder à tout ce quartier.

A présent l'alternative relève du bus 35 qui part de la Jonction et qui passe par la place des Augustins, la Maternité, la Colline, Beau-Séjour avant de parvenir à Champel. Ce bus est petit puisqu'il permet d'embarquer 18 personnes. Il ajoute que le bus précédent permettait d'embarquer 140 personnes et il pense que le bus 35 a été créé à la demande de l'hôpital. Il déclare que les deux services ne sont pas comparables tant en termes de trajet que de capacité. Il indique en outre que le bus 35 passe toutes les 15 minutes alors que le bus 1 passait toutes les 7 minutes. La fréquence n'est donc pas efficiente. Il nous explique également que les personnes à mobilité réduite ont des problèmes à monter dans le bus 35.

M^{me} Kalo ajoute que la rue Sautter est à présent encombrée avec deux bus qui la remontent et trois bus qui la descendent.

M. Huber déclare que les pétitionnaires ne sont pas opposés à la ligne 35 mais il remarque que la ligne 1 avait également sa place. Selon lui, la suppression de ces arrêts a été décidée pour améliorer la vitesse commerciale de la ligne, mais une solution aurait pu être dégagée avec une ligne « + ».

Une commissaire (S) demande si les pétitionnaires ont présenté leurs doléances à la direction des TPG. Elle remarque ensuite que la ligne 35 était une demande de la Ville de Genève et elle se demande si cette ligne permet bien aux personnes âgées d'accéder aux différents hôpitaux.

M. Huber répond que les pétitionnaires ont pris contact avec la direction des TPG qui a donné une fin de non-recevoir à la démarche. Il ajoute que les pétitionnaires ne sont pas opposés à la ligne 35 qui est certainement utile, mais il répète que le souhait est de récupérer la ligne 1. Il remarque par ailleurs que la Colline n'est pas satisfaite de la situation, tout comme Beau-Séjour.

M. Huber répond à une autre commissaire (S), qui relève la présence future du CEVA, qu'effectivement le Léman Express apportera peut-être des solutions, mais, qu'il est nécessaire d'attendre encore deux ans avant de voir ces projets se terminer.

Un commissaire (MCG) demande si la transformation du bus 35 en un bus conventionnel pourrait être satisfaisante.

M. Huber répond par la négative en mentionnant que le trajet n'est pas intéressant.

Travaux et discussions

La commission décide à l'unanimité d'entendre la DGT et d'auditionner les TPG.

Le 25 septembre 2017, audition de MM. Denis Berdoz, Directeur des TPG et Emmanuel Fankhauser, Responsable du développement du réseau des TPG

M. Berdoz nous rappelle que la modification de la ligne 1 s'inscrit dans un contexte général et que le but était d'optimiser cette ligne avec la ligne 35. Ce changement a permis de réaliser un certain nombre d'améliorations. En l'occurrence la situation est meilleure pour un grand nombre de passagers. En revanche, pour d'autres, l'une des conséquences a été l'ajout d'une correspondance. Il signale que cette modification permettait également de satisfaire les HUG, tant pour les patients que pour le personnel.

M. Fankhauser complète en mentionnant que la ligne 1 était la ligne de ceinture qui circulait autour du centre-ville. Cette ligne 1 avait un parcours compliqué jusqu'à l'année passée avec des trajets pas toujours symétriques et la réflexion de modification de cette ligne date des années 90. Le parcours des HUG à la Terrassière transportait 400'000 passagers annuels en transit. En outre, la ligne 1 circulait à 13 Km/h et il nous rappelle que le plan directeur 2024 a fixé comme objectif de travailler sur la vitesse commerciale et le désenchevêtrement des lignes TPG. Par logique, la ligne 1 était toute désignée, ce d'autant plus facilement que d'autres buts étaient formulés à l'égard des HUG, qui souhaitaient une liaison directe avec les Trois-Chêne et l'hôpital de gériatrie.

Quant à la ligne 35, elle est financée en partie par la Ville de Genève à la condition que le parcours soit cohérent et permette de compenser la disparition de l'ancienne ligne 1. Les clients de cette dernière ont perdu 4 arrêts dans un sens uniquement et 3 minutes de parcours en direction de Cornavin, dans la direction de la Terrassière, la nouvelle ligne nécessite 9 minutes supplémentaires.

Cela étant, il mentionne que la solution retenue est transitoire. Il ajoute que la nouvelle ligne, dont la cadence est meilleure, a gagné 1'000 passagers supplémentaires par jour. Un nouvel arrêt a été créé devant la Clinique de la Colline. Il signale par ailleurs qu'à partir du mois de décembre, la ligne 35 verra de nouveaux véhicules, mieux adaptés, et que par la suite, le Léman Express desservira la halte de Champel. Il mentionne que la ligne 7 sera par ailleurs prolongée jusqu'à l'Aubépine qui n'est pas encore desservi.

Une commissaire (MCG) signale que le quartier de Champel abrite quelque 5'700 personnes et que de nombreux signataires de la pétition utilisaient la ligne 1 et ne le peuvent plus à présent. Elle se demande si des comptages ont été faits avant que la ligne ne soit modifiée et précise que la ligne 1 comportait la 1 A et la 1 B.

M. Fankhauser confirme qu'il y a eu des comptages et mentionne qu'il est important de conserver une vision plus globale. Il rappelle que la ligne 3 passe toujours à Calas et au plateau de Champel avec une cadence de 4 minutes.

La commissaire rétorque que certaines personnes venant de Russin mettent 2 heures pour rejoindre Beau-Séjour.

M. Fankhauser répond que les connexions existent toujours. C'est la ligne directe Cornavin-Roseraie qui a été perdue, soit 15% des usagers. Un choix a été fait en faveur du plus grand nombre d'utilisateurs.

Un commissaire (PLR) veut savoir combien de personnes sont impactées chaque jour et si la fréquentation était régulière ou connaissait des pics.

M. Fankhauser répond qu'il est question de 3'000 personnes et qu'il y a évidemment des heures de pointe. Il ajoute que la demande, sur la nouvelle ligne, est croissante lors des heures creuses.

Puis M. Fankhauser confirme à un autre commissaire (PLR) que les TPG ont eu des contacts avec la présidente de l'association et suite à une remarque d'un commissaire (MCG), M. Fankhauser précise que le contact « sans succès » vient probablement du fait qu'ils n'ont pas obtenu ce qu'ils souhaitaient.

Un commissaire (UDC) demande si les 3 minutes économisées ont permis de supprimer un bus.

M. Fankhauser répond par la négative en expliquant que la ligne a été rallongée de trois arrêts, sans ajout de véhicule.

Le Président déclare que la modification n'a donc pas entraîné d'économie financière pour les TPG.

M. Berdoz le confirme en déclarant que ce qui a été économisé a été réinjecté de l'autre côté de la ligne.

Le 2 octobre 2017, audition de MM. David Favre, directeur général des transports, et Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs

M. Pavageau nous rappelle que la ligne 1 n'était pas symétrique entre l'aller et le retour, et il mentionne qu'en 2017, le tracé a été rectifié sur le plateau de Champel avec le renfort de la ligne 35 qui a fusionné avec la ligne 32.

Il rappelle en outre que les HUG voulaient une liaison rapide avec les Trois-Chênes, pour aller jusqu'à l'intérieur du site de l'hôpital gériatrique. Par ailleurs, c'est 400'000 personnes qui transitaient inutilement par le plateau de Champel et cette amélioration de la vitesse commerciale a permis de financer l'extension.

Il signale ensuite que la ligne 3 relie Champel et Cornavin, ligne 3 qui est la ligne la plus importante après les trams. Il nous fait remarquer que les personnes utilisant la ligne 3 bénéficieront directement du Léman Express, et qu'une voie de bus sera également créée sur les Contamines entraînant un rapprochement de l'arrêt Peschier.

Il signale ensuite que 85% de la clientèle de la ligne 1 utilisant les arrêts à Champel n'avait pas pour destination la gare de Cornavin et effectuait déjà des transbordements. Ce sont ainsi 15% de personnes qui sont impactées. Il indique encore que le service a finalement été amélioré pour les passagers se rendant à l'hôpital et que la ligne 35 est en connexion avec tout le tracé des trams ainsi qu'avec la ligne 14.

Par ailleurs, un arrêt Beau-Séjour a été créé pour la ligne 35 dont les bus sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il déclare encore que le cumul des deux lignes permet une amélioration de 5% en termes de clientèle par rapport à la situation préalable. Il ajoute que le magistrat a demandé à ce que le service demeure très attentif à cette ligne qui est donc régulièrement observée et précise que les petits bus de la ligne 35 vont être remplacés par des véhicules plus grands.

Une commissaire (S) pense que les habitants déplorent de ne pas pouvoir descendre du côté des Eaux-Vives. Elle se demande si les chiffres ne prennent pas en compte les élèves du nouveau collège, ce qui pourrait donner une fausse impression.

M. Pavageau répond que la liaison avec les Eaux-Vives était peu attractive et qu'il est préférable pour les habitants de Champel de prendre la ligne 12. Quant aux chiffres, ils ont été pris en compte pour le mois de décembre 2016 et les élèves de la nouvelle école ne sont donc pas pris en compte dans les statistiques.

Un commissaire (PLR) demande comment sont évaluées les traçabilités des voyageurs. Il remarque ensuite que la Clinique de la Colline ne semble pas satisfaite non plus de la modification de la ligne 1.

M. Pavageau répond qu'il y a des enquêtes « origines-destinations » qui sont réalisées par des étudiants qui interrogent les voyageurs, tous les trois à quatre ans. Il remarque ensuite que la direction de la Colline a été rencontrée à plusieurs reprises et que c'est suite à ces entrevues qu'il a été décidé de créer un nouvel arrêt à la demande. Il pense que la réponse qui a été apportée est en l'occurrence judicieuse.

M. Favre ajoute que des points réguliers sont faits afin de suivre la situation.

Un commissaire (MCG) demande comment sera réglée la question de la surpopulation dans les bus et les trams.

M. Pavageau répond que c'est à budget constant que cette modification a été réalisée. Pour pouvoir améliorer l'offre, il est nécessaire d'augmenter les moyens. Or, il rappelle que les tarifs ont diminué, ce qui a entraîné une baisse de 10 millions pour les TPG.

M. Favre remarque que les fréquences n'ont pas été réduites sur le réseau tram. Cela étant, il observe que les itinéraires problématiques sont connus. Il rappelle par ailleurs que l'offre a été améliorée quelque peu sur la ligne desservant Carouge, mais il remarque qu'il faudra encore améliorer cette offre lorsque le Léman Express sera entré en service.

Le 30 octobre 2017, audition de M. Stéphan Studer, Directeur de la clinique de la Colline, accompagné du Dr Mathieu Assal, FMH chirurgie orthopédique et traumatologie

M. Studer nous informe en préambule, que la clinique de la Colline a 100 lits, 304 collaborateurs et 119 médecins actifs qui viennent donner des consultations à la clinique. Il y a environ 23'000 admissions par année et 13'000 admissions aux urgences, ainsi que 5'400 opérations chirurgicales, la majorité de l'activité étant liée à l'orthopédie. Il mentionne que la clinique appartient également à la liste hospitalière, ce qui lui permet de prendre en charge 270 personnes en assurance de base.

Ensuite, il nous explique que le tracé de la ligne 1 des TPG a été modifié avec la ligne 35 comme alternative. En l'occurrence, celle-ci ne répond pas aux attentes de la clinique et engendre de nombreuses insatisfactions de la part des patients. Il remarque en outre que la clinique n'a pas été informée par les TPG et a appris cette nouvelle dans la presse. Il déclare alors que la clinique n'a pas encore déposé de pétition, mais il mentionne que 739 signatures ont déjà été réunies. Il explique encore qu'il n'est plus possible de venir à la clinique sans transbordement, et il mentionne que le rythme de bus a baissé. Il précise ne pas évoquer les personnes accompagnant les patients, tels les proches-aidants, qui rencontrent également des difficultés depuis cette modification. Par ailleurs, le parking voisin, qui n'appartient pas à la clinique, est saturé dès le matin. Il indique encore que la ligne 35 est constituée d'un minibus avec une seule porte et que ce véhicule n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite et ne propose que 10 places assises.

M. Assal nous indique que le patient type a généralement deux cannes et ne peut pas poser le pied par terre. Les déplacements sont donc difficiles, notamment pour les personnes âgées. Il observe avoir de nombreux patients

qui sont handicapés par ce changement de desserte, un problème en l'occurrence quotidien. Il précise que 200 mètres séparent l'arrêt du bus n°1 aux HUG et l'arrêt du bus n°35. Il rappelle en outre que Beau-Séjour, derrière la clinique de la Colline, rencontre le même problème que cette dernière. Certains patients ne viennent plus en consultation à cause de cette modification des TPG. Il rappelle à cet égard que plus de 50% de ses patients n'ont pas d'assurance privée et n'ont pas les moyens de se déplacer en taxi. Il termine en remarquant représenter son corps de métier.

M. Studer ajoute que la clinique de la Colline a un désavantage puisque tous ses concurrents bénéficient d'accès direct. Par ailleurs, la clinique est la seule à proposer un service d'urgence sans être relié directement au réseau des transports publics. Il observe alors que la clinique enregistre un certain ralentissement, ce qui suscite quelques inquiétudes. Il ne pense pas que la modification apportée par les TPG sur leurs lignes en soit la seule raison, mais il estime qu'elle y concourt.

Il nous explique également, que des projets sont en cours, notamment un centre de médecine sportive qui générera 10'000 consultations supplémentaires par année. Et, à cet égard des patients viendront de l'étranger, des patients pour lesquels il sera nécessaire de prévoir un moyen de déplacement efficace.

Il signale enfin que la clinique discute avec les TPG et sait que des modifications sont prévues. Il ajoute avoir conscience que l'arrivée du Léman Express bénéficiera à la clinique mais d'ici là, un soutien de la part du Grand Conseil serait nécessaire.

Un commissaire (PLR) ne voit pas en quoi le minibus est moins accessible que les bus habituels. De plus, la formule précédente ne proposait pas de desserte dans le sens de la gare et un arrêt a en outre été gagné devant la clinique par rapport à la situation précédente. Il veut comprendre en quoi le retour de la ligne 1 serait un réel avantage. Par contre, il trouve que les lignes qui parviennent à l'hôpital sont lamentables.

M. Studer explique que la clinique a invité M. Barthassat à se déplacer avec des cannes en utilisant cette ligne 35. La porte d'entrée de ce minibus est plus petite que dans un bus traditionnel, ce qui entraîne un sentiment d'oppression pour le patient. Il est également très difficile de trouver une place assise ou de se déplacer avec des cannes dans un bus de ce type. Il pense que le différentiel est très clair.

M. Studer confirme encore au commissaire que le remplacement du minibus par un bus conventionnel serait une solution. Il ajoute que le

transbordement depuis la ligne 35 est très difficile et même intolérable pour les personnes handicapées.

Le Président demande qui est le propriétaire du parking qui a été évoqué.

M. Studer répond qu'il appartient à la Fondation des parkings et précise que seules 24 places du parking sont pour le grand public.

Travaux et discussions

Le Président ouvre la discussion.

Une commissaire (S) déclare que son groupe estime qu'il est nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'État au vu des problèmes qui ont été évoqués tant par les habitants que par la clinique de la Colline. Elle pense que les TPG ont trop anticipé l'ouverture du Léman Express, comme cela a été le cas en d'autres endroits.

Pour son groupe, un commissaire (PLR) proposera également le renvoi de cette pétition au Conseil d'État. Il précise que l'on constate en effet un réel problème pour les personnes handicapées et il se déclare curieux de connaître la réponse de M. Barthassat.

Un commissaire (MCG) déclare que son groupe soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'État, ce d'autant plus que cette modification ne permet pas d'économie réelle pour les TPG. Il pense aussi qu'une amélioration pourrait être apportée à la ligne 35.

Le commissaire (UDC) va dans le même sens, alors que le Président s'abstiendra.

Un commissaire (PLR) déclare alors entendre des réclamations sur le peu d'efficacité des TPG. Toutefois la modification qui a été apportée à la ligne 1 permet également un gain de confort pour un certain nombre de clients. L'ancienne ligne 1 ne permettait pas au patient de revenir vers la gare et à cet égard, il préfère un réseau efficace, ce d'autant plus que la mise en service du Léman Express doit intervenir dans deux ans. Il observe en outre qu'une contre-mesure qui serait déployée n'interviendrait qu'en 2019, rendant la démarche fort peu utile. Cela étant, le minibus peut être mal adapté pour les personnes handicapées et il observe qu'il y a là une éventuelle amélioration à apporter.

Par contre, il trouve inadmissible l'organisation des échanges entre la ligne 35 et les lignes 1, 7 et 5 qui sont un réel problème. Il faut donc trouver des solutions moins rétrogrades que celles qui sont proposées dans la pétition dont il demande le dépôt.

Un commissaire (EàG) déclare que la multiplication des réactions révèle un véritable problème et il mentionne qu'il lui semble nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'État pour que ce dernier trouve une solution.

Un commissaire (MCG) déclare que son groupe propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'État pour toutes les raisons évoquées par le commissaire (PLR) et que ce n'est pas le retour de la ligne 1 qui est souhaitable mais bien une amélioration de la ligne 35. Il observe en outre que le directeur de la clinique de la Colline a bien indiqué qu'il serait en faveur d'une modification du véhicule. Il ajoute que si le commissaire (PLR) veut que ses recommandations soient prises en compte, ce n'est pas le dépôt qu'il faut voter, mais bien le renvoi au Conseil d'Etat.

Le commissaire (PLR) répond qu'il peut se rallier à la majorité dans la mesure où ses propos figurent dans le rapport.

Le commissaire (PDC) déclare que son groupe se rallie à la majorité.

Le Président passe au vote du renvoi de la P 2012 au Conseil d'État :

En faveur : 13 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 3 MCG)

Abstention : 1 (1 UDC)

Le renvoi est accepté.

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission vous recommande de suivre la décision de la commission et de soutenir le renvoi de la P 2012 Ligne de Bus N° 1 : rétablissement du parcours initial, ainsi que **la recommandation** de la commission pour une amélioration des connections entre la ligne 35 et les lignes 1, 7 et 5, ainsi que le changement du type de véhicule par des véhicules mieux adaptés pour le transport des patients, principalement ceux à mobilité réduite.

Pétition (2012-A)

Ligne du bus n° 1 : rétablissement du parcours initial

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis quelques mois le parcours du bus n° 1 a été modifié entre les arrêts Hôpital et Peschier entraînant la suppression de quatre arrêts qui sont indispensables à la mobilité des habitants de notre quartier. L'alternative offerte (le bus n° 35) n'offre pas du tout les mêmes avantages.

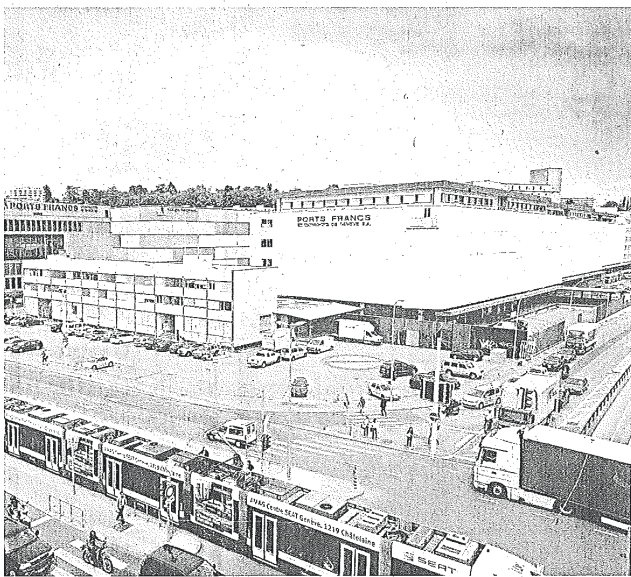
Les soussignés demandent donc :

- **le rétablissement du parcours initial du bus n° 1 entre les arrêts Hôpital et Peschier assurant à nouveau la desserte des quatre arrêts suivants :**
 - **Roseraie,**
 - **Reverdin,**
 - **Calas,**
 - **Plateau Champel.**

N.B. 757 signatures
Association des Intérêts de
Champel-Florissant
Case postale 72
1211 Genève 12

Tribune de Genève du 2/6/2012

ête secoue and d'antiquités



st déroulée entre le 28 février et le 6 mars, notamment dans des box aux Ports Fracs. LAURENT GUILLAUD

que et soupçonné de fraude à la TVA. Il ne fait pas l'objet d'une procédure.

Les personnes et sociétés visées par la procédure ont contre-attaqué en déposant carrément chacune une plainte au Tribunal pénal fédéral contre l'Administration fédérale des douanes à la suite des perquisitions et séquestres. Toutes ont pourtant retiré leur requête le 14 mars, selon des documents en notre possession.

Contacté, Ali Aboutaam renvoie à son avocat genevois, Didier Botte, lequel indique ne pas vou-

loir commenter une affaire en cours. Tout comme le conseil de l'épouse du marchand d'antiquités. Quant à la Section antifraude des douanes à Lausanne et le Ministère public genevois, ils ne font aucun commentaire.

Affaire du sarcophage liée? Coïncidence ou pas, une autre affaire impliquant le marchand d'art a rebondi à la mi-mars, celle de l'extraordinaire sarcophage romain en marbre blanc. Cette pièce inestimable, découverte en 2010 lors d'un contrôle des dou-

nes aux Ports Fracs de Genève, avait été reconnue par la justice comme issue d'une fouille clandestine et exportée illégalement de Turquie.

La société détentrice d'entreposage, Inanna Art Services, structure liée à Ali Aboutaam, avait déposé un recours au Tribunal fédéral, avant de finalement lâcher prise. Après sept ans de procédure, quels motifs l'ont poussé à abandonner? Les deux affaires sont-elles liées? Ces questions restent ouvertes et ce ne sont pas les seules.

Le nouveau tracé du bus 1 mécontente Champel

Des pétitions réclament que la ligne reprenne la desserte de Beau-Séjour

Des pétitions circulent à Champel depuis que le bus 1 n'effectue plus sa tournée vers Beau-Séjour. Cette ligne a adopté depuis décembre un tracé plus direct, de l'Hôpital aux Contamines, boudant quatre arrêts dont la desserte est reprise par le minibus 35, qui relie désormais la Jonction à Champel.

La révolte gronde. La Clinique La Colline a collecté les doléances de 550 patients tandis que plus de 800 paraphe soutiennent les griefs de l'Association des habitants de Champel. «Le sujet est sensible et touche tout le monde, rapporte son président, Christian Huber. On a perdu un lien direct avec la gare et Rive. Les minibus sont inadaptés aux personnes à mobilité réduite.» Bien qu'un arrêt à la demande, inexistant auparavant, vienne d'être créé sur la ligne 35 au droit de la clinique, celle-ci est insatisfaite d'être boudée par le réseau principal.

Un gain de six minutes

C'est dans un contexte financier contraint que l'Etat, lui, a voulu améliorer le lien entre l'Hôpital cantonal et son site chênôis, où la ligne 1 se prolonge désormais jusqu'à l'Hôpital gériatrique des Trois-Chêne. «Tout changement oblige à revoir des habitudes, mais celui-ci offre de nombreux atouts, argue Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs à l'Etat. Le conseiller d'Etat Luc Barthassat reste attentif et apportera des améliorations si nécessaire.» Le tracé plus direct du bus 1 fait gagner six minutes à 450 000 passagers par an, note l'Etat.

Délaissé par la ligne 1, l'arrêt Reverdin ne compte par jour que 50 descentes ou montées. La fréquentation du secteur au moyen des transports publics a en outre crû de 6% grâce aux changements. Enfin, les cadences de la ligne 35 ont été renforcées et un minibus plus vaste sera mis en service en septembre.

Marc Moulin

ANNEXE 2

P 2012

ASSOCIATION DES INTERETS DE CHAMPEL-FLORISSANT

Case postale 72 – 1211 Genève 12 - email : aichampel@gmail.com - www.aichampel.ch
tél 079-203.45.33 – 079-250.98.25



Grand-Conseil de la République
et Canton de Genève
Commission des pétitions
M. Stéphane FLOREY, Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 28 juin 2017

Pétition pour le maintien du trajet initial du Bus No 1

Monsieur le Président,

Nous vous remettons, en annexe, la pétition lancée par notre association qui porte sur le rétablissement du trajet du Bus No 1 entre les arrêts Hôpital et Peschier soit rétablissement des quatre arrêts suivants : Roseraie, Reverdin, Calas et Plateau de Champel.

En effet depuis décembre dernier le Bus No1 ne dessert plus une partie de notre quartier qui a pourtant une très forte densité d'habitants (secteurs des Crêts-de-Champel et Plateau de Champel) d'étudiants (Cité Universitaire et Haute Ecole de Santé du 47, avenue de Champel) de malades et employés (hôpitaux de Beau-Séjour et de la Colline).

L'alternative offerte (le bus No35) est de faible capacité, n'assure pas de façon efficace la prise en charge des personnes à mobilité réduite et n'offre pas du tout les mêmes services que la ligne du Bus No1 qui offrait :

- une liaison directe entre la gare CFF de Cornavin et Champel,
 - un accès facile et direct pour se rendre dans le quartier de Rive (arrêt Terrassière).
- Notre souci est partagé aussi par les usagers de la clinique de la Colline qui se sont aussi mobilisés en signant leur propre pétition (forte de quelque 500 signatures).

Au printemps, notre association a pris contact avec la direction des TPG, sans succès. De ce fait, nous avons donc lancé cette pétition qui a récolté 757 signatures d'avril à mi-juin 2017 sur 123 feuilles qui sont annexées au présent courrier.

A noter que cette question a fait l'objet d'un récent article paru dans la Tribune de Genève du vendredi 2 juin 2017 dont nous vous adressons copie en annexe.

ASSOCIATION DES INTERETS DE CHAMPEL-FLORISSANT

Case postale 72 – 1211 Genève 12 - email : aichampel@gmail.com - www.aichampel.ch
tél 079-203.45.33 – 079-250.98.25

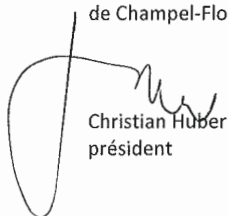
Les responsables de notre comité en charge de cette pétition sont les suivants :

- Christian Huber, président de l'AICF, 14 rue Louis-Curval, 1206 Genève - 079-250.98.25,
- Reina Kalo, vice présidente de l'AICF, 11 rue Monnier, 1206 Genève – 079-203.45.33.

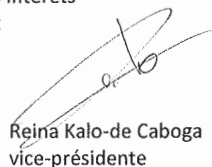
Nous restons bien volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

AICF – Association des Intérêts
de Champel-Florissant



Christian Huber
président



Reina Kalo-de Caboga
vice-présidente

Annexes : mentionnées.

MODIFICATION DE LA LIGNE 1 DES TPG

AUDITION – 02.10.2017



Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale des transports

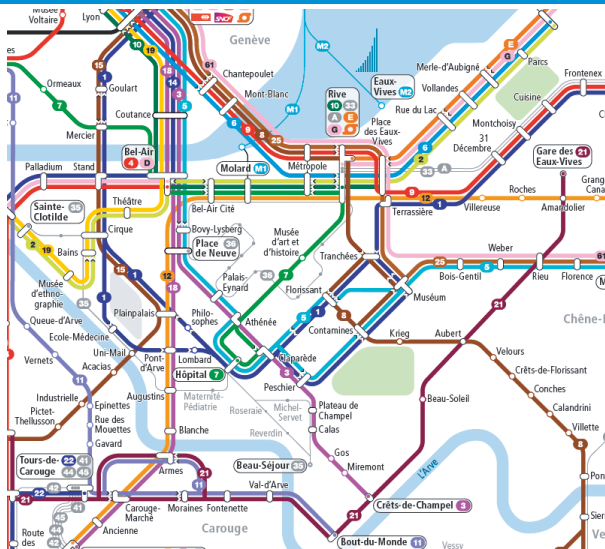
03/10/2017 - Page 1

RÉSEAU 2016



03/10/2017 - Page 2

RÉSEAU 2017



03/10/2017 - Page 3

MODIFICATION DU TRACÉ DE LA LIGNE 1

- > **RÉPONSE À LA DEMANDE DES HUG D'AVOIR UNE LIAISON RAPIDE ENTRE LEURS SITES HOSPITALIERS (HUG, CHAMPEL, TROIS-CHÊNES) À L'OCCASION DU PROLONGEMENT À L'HÔPITAL GÉRIATRIQUE**
 - désormais 30 minutes suffit pour passer d'un hôpital à l'autre
- > **ENVIRON 400'000 VOY/AN DE LA LIGNE 1 TRANSITAIENT INUTILEMENT DANS LE QUARTIER DE BEAU-SÉJOUR ET PERDAIENT 4-5 MINUTES PAR PASSAGE.**
- > **FAVORISE LA VITESSE COMMERCIALE DE LIGNE 1 ET AMÉLIORE LA LISIBILITÉ POUR LES CLIENTS**
 - Symétrie du parcours
 - Les habitants de Beau-séjour ne possédaient qu'une liaison directe unidirectionnelle (depuis Cornavin ou vers les Eaux-Vives);
- > **L'ÉCONOMIE GÉNÉRÉE PAR LE GAIN TEMPS DE PARCOURS AFFECTÉE AU FINANCEMENT DE LA NOUVELLE OFFRE (EXTENSION LIGNE 1)**
- > **POUR LES ARRÊTS PLATEAU DE CHAMPEL ET CALAS, ILS SONT DESSERVIS PAR LA LIGNE 3, LA LIGNE LA PLUS IMPORTANTE APRÈS LES TRAMS.**
 - Elle permet de se rendre au cœur de Genève dans les secteurs de Bel-Air et de la gare.
- > **LES HABITANTS DE BEAU-SÉJOUR SERONT RAPIDEMENT COMPENSÉS AVEC L'ARRIVÉE DU LÉMAN EXPRESS (ACCÈS DIRECT VIA TUNNEL PIÉTONS)**
- > **AVEC LA RÉALISATION D'UNE VOIE BUS AU DÉBUT DE LA RUE DES CONTAMINES, L'ARRÊT PESCHIER (1 ET 5) POURRA ÊTRE RAPPROCHÉ À PROXIMITÉ DE LA GARE DE CHAMPEL.**

03/10/2017 - Page 4

CRÉATION DE LA LIGNE 35

- > PRINCIPALE CRITIQUE EST LA SUPPRESSION DE LA LIAISON DIRECTE AVEC LA GARE MAIS 85% DE LA CLIENTÈLE CONCERNÉE EFFECTUAIT UN TRANSBORDEMENT
- > L'ENSEMBLE DES ARRÊTS DESSERVIS PAR LA LIGNE 1 DEMEURENT DESSERVIS PAR LA LIGNE 35
 - Avec une offre augmentée et des horaires étendus
- > NOUVELLE DESSERTE JONCTION – SECTEUR HOSPITALIER POUR LES PERSONNES ÂGÉES
 - Permet de relier de nombreuses institutions
 - Permet de répondre à la politique vieillesse de la Ville de Genève et ed débloquer un fond finançant partiellement la fusion 32-35
- > L'HÔPITAL (ESPLANADE HUG) DISPOSE DÉSORMAIS D'UN ARRÊT DANS CHAQUE SENS DEVANT L'ENTRÉE PRINCIPALE (PRIORITAIRE PAR RAPPORT À OPHTALMOLOGIE POUR LES HUG)
- > POSSIBILITÉS DE CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES DE TRAMS 12, 14, 15 ET 18 À AUGUSTINS, UNIMAIL ET JONCTION
 - 200 m à pied entre Jonction et Ste Clotilde
- > LES MINIBUS SONT ÉQUIPÉS POUR ACCUEILLIR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE
- > AUGMENTATION DE L'OFFRE À L'ARRÊT BEAU-SÉJOUR (QUI N'A JAMAIS ÉTÉ DESSERVI PAR LA LIGNE 1). LES USAGERS DE LIGNE 1 DEVAIENT MARCHER 200M DEPUIS L'ARRÊT REVERDIN.

03/10/2017 - Page 5

BILAN

- > SUR LE SECTEUR MODIFIÉ, LA FRÉQUENTATION DES DEUX LIGNES CONCERNÉES A AUGMENTÉ DE + DE 5% PAR RAPPORT À LA CONFIGURATION 2016

LIGNE 35

ANALYSES EN COURS

- > ÉTUDE SUR LA MODIFICATION DU TRACÉ À LA JONCTION POUR FAVORISER LA CONNEXION AU TRAM
- > BUS PLUS CAPACITAIRES BIENTÔT MIS EN EXPLOITATION

OPTIMISATIONS DÉJÀ RÉALISÉES

- > **CADENCE EN HEURES CREUSES AUGMENTÉE À 15'**
 - > Cadence 15' sur la journée entière désormais
- > **CRÉATION D'UN NOUVEL ARRÊT À LA CLINIQUE DE LA COLLINE**

03/10/2017 - Page 6



30.10.17

1



COMMISSION DES PÉTITIONS DU GRAND CONSEIL GENEVOIS AUDITION SUR LA P 2012

LE 30 OCTOBRE 2017

30.10.17

2

CHIFFRES CLÉS 2016

HIRSLANDEN
CLINIQUE LA COLLINE



UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ DE PREMIER ORDRE

HIRSLANDEN
CLINIQUE LA COLLINE

- La Clinique La Colline figure sur la liste hospitalière cantonale, ce qui lui permet de fournir des prestations à la charge de la LAMal.
- Elle est membre du Réseau Urgences Genève (RUG)

ENJEU

- Introduction le 11 décembre 2016 d'une modification du tracé de la ligne 1 des TPG qui ne dessert notamment plus les arrêts «Roseraie» et «Reverdin», deux arrêts proches de la Clinique La Colline.
- En guise de remplacement, les TPG ont modifié le tracé de la ligne 35 qui dessert désormais le nouvel arrêt «Clinique La Colline».
- Comme la modification du tracé de la ligne 1 porte préjudice à l'activité de la Clinique La Colline, cette dernière a lancé une pétition le 16 décembre 2016 demandant «le rétablissement d'une desserte de qualité permettant un accès aisé aux cabinets médicaux et aux infrastructures hospitalières et d'urgence en transports publics» et qui a déjà récolté 739 signatures.

30.10.17

5

ALLONGEMENT DES TEMPS DE TRAJET ET CHANGEMENT SUPPLÉMENTAIRE (1)

- Dans le sens Cornavin – Clinique:
 - Prolongation de la durée du trajet entre 2016 et 2017 jusqu'à 4 minutes
 - **Nécessité d'un changement supplémentaire**
 - Distance d'environ 200 mètres à parcourir à pied entre l'emplacement de l'arrêt de la ligne 1 et celui de la ligne 35 à l'arrêt «Hôpital».

30.10.17

6

ALLONGEMENT DES TEMPS DE TRAJET ET CHANGEMENT SUPPLÉMENTAIRE (2)

- Dans le sens Clinique – Cornavin:
 - Fréquence diminuée de moitié (de 7-10 min à 15 min)
 - Temps de parcours doublé (de 18-20 min à 36-44 min)

- Potentiel d'usagers (patients et visiteurs) des transports publics qui se rendent à la clinique: environ 336'000 déplacements (2x140'000 consultations, 2x12'000 urgences et près de 2x5'000 hospitalisations)

AUGMENTATION DES NUISANCES DUES AUX TRANSPORTS MOTORISÉS

- Une péjoration de la desserte en transport public conduit à une augmentation du recours aux transports individuels motorisés par les patients, les proches et les collaborateurs, générant davantage de nuisances.

DESSERTÉ INADAPTÉE POUR UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

- La patientèle est constituée en partie de personnes à mobilité réduite en raison des spécialisations médicales de la clinique.

30.10.17

9

INSATISFACTION DES PATIENTS

- Depuis mi-décembre, les patients ont exprimé leur grande insatisfaction qui s'est traduite par une récolte de signatures pour le dépôt d'une pétition. Actuellement, elle est soutenue par plus de 739 personnes.

30.10.17

10

DÉSAVANTAGE COMPÉTITIF

- La desserte en transport public de la Clinique La Colline est très médiocre par rapport à celle de ses concurrentes directes (La Tour, Grangettes, Beaulieu):
 - Pas de desserte directe avec la Gare Cornavin
 - Pas de bonne connexion aux nœuds principaux de transports publics du réseau TPG
 - Fréquence des passages la moins bonne
- Seul établissement de santé proposant un service d'urgence qui n'est pas relié au réseau TPG par une ligne principale.

PERTE FISCALE

- La clinique et sa centaine de médecins génèrent une importante fiscalité pour les collectivités publiques.

ENTRAVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA CLINIQUE LA COLLINE

- Un centre de médecine du sport, situé sur une parcelle entre l'avenue de Beau-Séjour et le chemin Thury et qui verra le jour à l'été 2018, est en cours de construction. Ce centre devrait conduire à 10'000 consultations supplémentaires.
- Pour faciliter l'accès de la patientèle nationale (Arrêt du TF du 27.1.17) et internationale (Genève devient le 2^{ème} centre d'accueil en Suisse du groupe Hirslanden) et une optimisation de ses ressources en Suisse romande (création de centres de compétences), il est nécessaire de préserver une ligne directe entre la clinique et la Gare Cornavin en attendant la mise en service du Léman Express.

30.10.17

13

CONCLUSION : UNE AMÉLIORATION APPRÉCIABLE DE LA LIGNE 35...

- Le 24 avril 2017 sont entrées en vigueur deux modifications concernant la ligne 35:
 - Augmentation de la fréquence (de 20 à 15 minutes par heure)
 - Création d'un arrêt «Clinique La Colline»
- Nous saluons l'augmentation de cette fréquence qui améliore la qualité du transport dans une certaine mesure, le bus 35 étant, vu son volume, rapidement plein.
- Nous apprécions la réduction de la distance entre le nouvel arrêt et la clinique qui profite à nos patients souffrant souvent d'une mobilité réduite.

30.10.17

14

... MAIS QUI NE RÉPOND PAS ENTIÈREMENT À NOS ATTENTES.



- Nous souhaitons le rétablissement d'une ligne directe entre la Gare Cornavin et la Clinique La Colline **avec un bus adapté** au moins jusqu'à la mise en œuvre du Léman Express.

30.10.17

15



MERCI

CLINIQUE LA COLLINE
AVENUE DE BEAU-SÉJOUR 6
CH-1206 GENÈVE

30.10.17

16

HIRSLANDEN



L'EXPERTISE EN TOUTE CONFIANCE.

Groupe de cliniques privées Hirslanden:

Hirslanden Klinik Aarau - Klinik Beau-Site, Bern - Klinik Permanence, Bern - Praxiszentrum am Bahnhof, Bern - Salem-Spital, Bern - AndreasKlinik, Cham Zug - Klinik Am Rosenberg, Heiden - Clinique la Colline, Genève - Clinique Bois-Cerf, Lausanne - Clinique Cecil, Lausanne - Klinik St. Anna, Luzern - St. Anna am Bahnhof, Luzern - Hirslanden Klinik Meggen - Klinik Birshof, Münchenstein Basel - Klinik Belair, Schaffhausen - Klinik Stephanshorn, St. Gallen - Klinik Hirslanden, Zürich - Klinik Im Park, Zürich

www.hirslanden.ch



Association des Intérêts de Champel (AIC)
Case postale 72
1211 GENEVE 12

Direction Clients**Alexandre Genton**

Ingénieur transports - Développement du réseau

T. +41 22 308 34 64

F. +41 22 308 35 36

genton.alexandre@tpg.ch

Notre référence : 140/EFa/AGe/gc - #228156

Grand-Lancy, le 21 décembre 2016

Nouveau parcours de la ligne 1

Madame, Monsieur,

Dans votre courriel du 11 décembre adressé à notre Présidente, Madame Anne Hornung-Soukup, vous nous exprimez le mécontentement des membres de votre association sur le nouveau parcours emprunté par la ligne 1.

Nous comprenons que le quotidien des habitants du Plateau de Champel et du secteur de Beau-Séjour soit affecté par ces modifications lors de certains déplacements et sommes parfaitement conscients des désagréments qui en découlent.

Cependant cette réorganisation bénéficie à de nombreux clients en offrant de nouvelles opportunités. Relier rapidement les différents établissements hospitaliers était une demande forte des HUG. C'est en ce sens que nous avons prolongé la ligne 1 jusqu'à l'hôpital des Trois-Chêne avec un parcours plus direct.

La ligne 35 permet de relier de nombreuses institutions grâce à son prolongement jusqu'au quartier de la Jonction. Désormais, elle offre des possibilités de correspondance avec les lignes de trams 12, 15 et 18 même aux heures tardives.

Nous vous rappelons que le périmètre de la gare est toujours desservi en liaison directe par la ligne 3.

Dans un contexte financier difficile, induit par la votation en faveur de la baisse tarifaire, nous avons dû, d'entente avec notre autorité organisatrice et la Ville de Genève, trouver une solution qui puisse répondre à la majeure partie des demandes exprimées et avec les moyens à disposition.

Nous vous réaffirmons notre engagement et restons à votre écoute. L'offre à venir au cours des prochaines années, à l'approche du Léman Express illustre cette volonté, avec un fort développement des transports collectifs et une augmentation de la desserte dans votre quartier.

Nous vous remercions de votre attachement aux transports publics et vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Alexandre Genton
Ingénieur Transports



Emmanuel Fankhauser
Directeur Clients a.i.

Copie(s) : Madame Anne Hornung-Soukup, présidente des tpg ; Moniseur Denis Berdoz, directeur général des tpg



Association des Intérêts de Champel-Florissant
Case postale 72
1211 GENEVE 12

Marketing, Ventes & Communication**Alexandre Genton**

Ingénieur transports - Développement du réseau

T. +41 22 308 34 64

F. +41 22 308 35 36

genton.alexandre@tpg.ch

Notre référence :

Grand-Lancy, le 5 juillet 2017

Pétition pour le retour du parcours initial de la ligne 1

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre courrier du 28 juin nous informant du dépôt de votre pétition au Grand Conseil de la République et canton de Genève.

Bien entendu, nous aurons le plaisir d'être présents et de répondre aux questions lorsque la Commission chargée du dossier nous convoquera.

En outre, nous profitons de cette lettre pour vous transmettre, en annexe, la copie de la réponse que nous vous avons adressée le 21 décembre 2016 après votre sollicitation du 11 décembre 2016 auprès de notre Présidente, Madame Anne Hornung-Soukup.

Dans l'attente d'une prochaine Commission, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Denis Berdoz
Directeur général

Marc Defalque
Directeur Marketing, Ventes & Communication

Annexe : Copie du courrier #228156 du 21 décembre 2016

Copie : Madame Anne Hornung-Soukup, Présidente des tpg